



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 mars 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 21 Février 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 Mars 2000

Effaçage des tags et graffitis pour les particuliers et associations

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Patricia LUCAS donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à Mme Maryse ROUZIER.
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.

Excusés :

Adjoints :

Mme Marie-Josèphe SOULISSE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200067

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 mars 2000

Direction Générale

Effaçage des tags et graffitis pour les particuliers et associations

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Compte tenu de ce nous venons d'obtenir l'accord de Monsieur le Préfet pour passer une convention avec l'AIN, Monsieur le Maire vous demande d'accepter en urgence et à titre exceptionnel, vu l'intérêt général de ce dossier la délibération suivante.

Le 24 septembre 1999 vous avez été amenés à approuver une convention entre la Ville de Niort et l'Association des Commerçants Niortais. Il s'agissait pour la Ville de Niort d'apporter son soutien financier à l'Association des Commerçants Niortais pour l'aider à préserver l'environnement visuel du centre ville pollué par une prolifération de tags et graffitis et ce, dans le cadre de l'opération "Niort, Ville propre".

Cette action faisait suite à la mise en place de l'effaçage des tags et graffitis sur les bâtiments municipaux.

Cinq mois après, le constat de l'opérationnalité de l'effaçage des tags sur les immeubles commerciaux du centre ville s'impose.

Dans cette logique, je souhaite aujourd'hui que nous poursuivions cette politique en apportant notre concours aux particuliers et associations victimes des ces actes de détérioration.

Je vous propose que cette aide de la Ville de Niort se fasse de la manière suivante :

- les services de la Ville procéderons à l'effaçage des tags et graffitis pour les particuliers et associations qui en feront la demande moyennant un tarif préférentiel que vous êtes amenés à voter ce soir (34,50 F/heure).

Pour effectuer cet effaçage, la Ville de Niort fera appel à du personnel qualifié mis à disposition par l'Association Intermédiaire Niortaise, (personnel qui procède déjà à l'effaçage sur les immeubles commerciaux avec l'efficacité précitée) conformément à l'avenant de la convention Ville de Niort/Association Intermédiaire Niortaise ci-joint, prévoyant l'affectation à cette activité d'un crédit de 300.000 F qui sera inscrit au Budget Primitif.

Un numéro téléphonique spécifique sera mis, dans les tout prochains jours, à disposition des niortais

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant à la convention ci-joint
- autoriser Monsieur le Maire à le signer

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Jacques LAMARQUE

[Ordre du jour](#)